



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

OBJET : SECTION SPORTIVE SCOLAIRE – CONVENTION DE PARTENARIAT

L'an deux mille vingt-six et le vingt Janvier à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

Étaient présents :

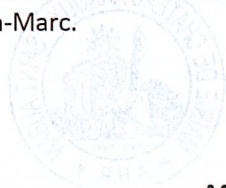
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie (Arrivée à 18 H.10 – Point N° 2) – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
Mme PIOZIN Patricia a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa – M. RICHELME Jean-Marc.



M. JULIEN Guillaume a été désigné secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 20 Janvier 2026
Délibération N° DM_20260120N006

OBJET : SECTION SPORTIVE SCOLAIRE – CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur Bernard JULLIEN, 5^{ème} adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, informe l'Assemblée que le collège Camille Reymond va créer pour la rentrée 2026/2027 une section sportive "Football" en partenariat avec le District des Alpes Football et l'Union Sportive Moyenne Durance (USMD).

Il fait savoir :

- Que l'objectif prioritaire est la réussite scolaire et citoyenne,
- Que sur le plan du football, l'objectif est de donner la meilleure préformation aux jeunes footballeurs âgés de 11 à 14 ans, d'améliorer leurs qualités individuelles et collectives à tous les niveaux (état d'esprit, mentalité, intelligence de jeu, habiletés techniques, capacités physiques...).



Il précise :

- Qu'afin de permettre ce projet, le collège ainsi que les partenaires sollicitent la Commune pour l'utilisation du stade Alain Boghossian à SAINT AUBAN par les jeunes collégiens de la section,
- Qu'un créneau d'environ 3 heures dans la semaine reste à déterminer.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal de valider la mise à disposition du stade dans le créneau à déterminer par le collège et de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec le collège Camille Reymond, le District Alpes Football et l'USMD.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **DE VALIDER** la mise à disposition du stade Alain Boghossian dans le créneau à déterminer par le collège,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat (projet joint) avec le collège Camille Reymond, le District Alpes Football et l'USMD.

<p>PUBLIEE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 3.6</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-SIX JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p> <p style="text-align: right;"></p> <p style="text-align: right;">René VILLARD</p> <div style="text-align: right;">  </div>
---	---